

Données de transaction (e-reporting de transaction) à transmettre à l'administration en application de l'article 290 du CGI

E-reporting des opérations réalisées avec une personne non assujettie (Business to Consumer - BtoC)

Données de transaction des opérations avec une personne non assujettie à la TVA à transmettre à l'administration
(mentionnées à l'article 242 *nonies* M de l'annexe II au CGI)

Données liées à la transmission de *e-reporting*

SIREN du redevable du e-reporting (= numéro d'identification attribué à l'assujetti fournisseur du bien ou service en application du 1er alinéa de l'article R.123-221 du Code de Commerce)

Période au titre de laquelle la transmission est effectuée (*pour les fréquences, se reporter à la page J'approfondis mes connaissances sur la réforme*)

Mention « *Option pour le paiement de la taxe d'après les débits* » si le redevable du e-reporting a opté

Données de transaction avec une personne non assujettie, à transmettre de façon agrégée par jour

Date du jour

Pour chaque **catégorie de transactions** listée ci-dessous :

- livraisons de bien soumises à la TVA,
- prestations de services soumises à la TVA,
- livraisons de biens et prestations de services réalisées par des assujettis établis en France et qui ne sont pas situées en France en application du 1^o de l'article 258 A et de l'article 259 B du CGI (opérations intracommunautaires),
- opérations donnant lieu à l'application des régimes prévus au e du 1 de l'article 266 et aux articles 268 et 297 A du CGI (TVA sur la marge),

sont attendues les données suivantes, **exprimées en euros** :

✓ **la base d'imposition totale HT des opérations de la journée,**

✓ **le montant de TVA correspondante,**

S'il y a plusieurs taux de TVA applicables à ces opérations, ces données doivent être transmises pour chaque taux de TVA.

E-reporting des opérations réalisées avec une personne assujettie à la TVA non établie en France
(Business to Business – BtoB international dont intracommunautaire)

Attendue à compter de	Référence au II de l'article 242 <i>nonies</i> M de l'annexe II (renvoi à l'article 41 <i>septies</i> D de l'annexe IV au CGI)	Donnée de la facture
Données obligatoires présentes sur <u>toutes</u> les factures à transmettre à l'administration		
1/09/2026	Numéro d'identification mentionné au 1er alinéa de l'article R.123-221 du Code de Commerce (SIREN) - assujetti	Cela correspond au SIREN de l'entreprise établie en France, qu'elle soit le fournisseur ou le client dans l'opération
1/09/2026	Numéro d'identification mentionné au 1er alinéa de l'article R.123-221 du Code de Commerce (SIREN) - client	
1/09/2026	Identifiant défini à l'article 41 <i>septies</i> K.-2° de l'annexe IV au CGI	N° d'identification de la partie non établie en France (N° de TVA intracommunautaire ou n° de registre étranger) – il peut s'agir du fournisseur ou du client dans l'opération.
1/09/2026	Pays (du lieu d'établissement du fournisseur)	Pays du fournisseur
1/09/2026	Pays (du lieu d'établissement du destinataire)	Pays du client
1/09/2026	Mention de la catégorie de l'opération : livraison de biens (LB) / prestations de services (PS) / constituée des deux catégories (LBPS)	Catégorie de l'opération réalisée : vente de biens ou prestation de services ou plusieurs opérations distinctes sur la facture
1/09/2026	Date d'émission de la facture	Date de la facture
1/09/2026	Numéro unique de la facture	Numéro de la facture (<i>fondé sur une séquence chronologique et continue</i>)
1/09/2026	Total hors taxe par taux d'imposition	Montant HT (<i>mentionné distinctement</i>) par taux de TVA
1/09/2026	Montant de la taxe correspondante par taux d'imposition	Montant de TVA par taux
1/09/2026	Taux de TVA applicable (à différencier si multiples)	Taux de TVA
1/09/2026	Somme totale à payer HT	Montant HT total de la facture
1/09/2026	Montant de la taxe à payer	Montant de TVA total de la facture
1/09/2026	Code / désignation devise de la facture	Devise de la facture
1/09/2027	Dénomination précise du bien livré ou du service rendu	Détail de l'opération - bien ou service rendu (<i>ligne de facture</i>)
1/09/2027	Quantité de biens livrés ou de services rendus	Détail de l'opération – quantité (<i>ligne de facture</i>)
1/09/2027	Prix unitaire hors taxe de chaque bien livré ou service rendu	Détail de l'opération – prix unitaire HT (<i>ligne de facture</i>)
Autres données <u>obligatoires</u> à transmettre à l'administration, présentes sur <u>certaines</u> factures uniquement (<i>cela va dépendre de l'opération</i>)		
1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - assujetti	N° de TVA intracommunautaire du fournisseur, quand il est établi en France
1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - représentant fiscal de l'assujetti	N° de TVA intracommunautaire du représentant fiscal le cas échéant
1/09/2026	Numéro individuel d'identification prévu à l'article	N° de TVA intracommunautaire du client,

	286 ter du CGI (n° TVA intracommunautaire) - client	quand il est établi en France
1/09/2026	Numéro de la facture rectifiée en cas d'émission d'une facture rectificative	Numéro de la facture initiale rectifiée, le cas échéant
1/09/2026	Option pour le paiement de la taxe d'après les débits	Mention en cas d'option à la TVA sur les débits
1/09/2026	En cas d'exonération, la référence à la disposition légale	Motif d'exonération de TVA par référence au CGI ou à la directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006 ou à toute autre mention indiquant que l'opération bénéficie d'une mesure d'exonération. Vise aussi le régime de la franchise en base.
1/09/2026	Mention « <i>Autofacturation</i> »	Mention en cas d'autofacturation
1/09/2026	Référence à un régime particulier visé aux 15° et 16° du I de l'article 242 nonies A de l'annexe II au CGI	Régimes particuliers de TVA dont régime de la marge : « <i>Régime particulier – Agences de voyage</i> », « <i>Régime particulier – Biens d'occasion</i> », « <i>Régime particulier – Objets d'art</i> », « <i>Régime particulier – Objets de collection et d'antiquité</i> »
1/09/2026	Mention « <i>Autoliquidation</i> »	Mention en cas d'autoliquidation de TVA par l'acquéreur ou le preneur
1/09/2026	Mention « <i>Membre d'un assujetti unique</i> »	Mention en cas d'appartenance à un assujetti unique
1/09/2026	Date de la livraison de biens ou de la fin d'exécution de la prestation de services	Date (si elle est différente de la date d'émission de la facture) à laquelle est réalisée la livraison de biens ou est achevée la prestation de services
1/09/2026	Date de l'acompte versé si elle est différente de la date d'émission de la facture	Date de versement de l'acompte (si différente de la date de la facture)
1/09/2027	Minoration de prix (rabais, remises, ristournes)	Minoration du prix (rabais, remises, ristournes ou escomptes, acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération) : montant de la réduction, TVA correspondante et taux applicable
1/09/2027	Majoration de prix (frais et charges)	Majoration du prix (ex : frais de transport) : montant de la charge, TVA et taux applicable
1/09/2027	Adresse de livraison des biens, si différente de l'adresse du client	Adresse de livraison du bien
1/09/2027	Date d'émission de la facture rectifiée en cas d'émission de facture rectificative	Date de la facture initiale rectifiée / annulée (en cas de facture rectificative ou d'avoir)
1/09/2027	Mention d'escompte	Mention en cas de possibilité d'escompte offert sur la facture
1/09/2027	Eco-participation (art. L 541-10 du Code de l'environnement)	Eco-participation (montant)